

**MAÎTRISE D'OUVRAGE
CROUS NORMANDIE
135 Boulevard de l'Europe - CS 81 816
76 042 ROUEN cedex**

RC – 25-004

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché de travaux de création d'un cheminement piéton et enrobé – Site de Bacot et Côte de Nacre du Campus 2 – CROUS NORMANDIE

Marché de travaux passé selon une procédure adaptée en application du code de la commande publique, notamment des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à R2123-6 et R2131-12.

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Mercredi 02/04/2025 à 12H00

Le présent règlement de consultation comporte 13 pages

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - OBJET ET TYPE DE CONSULTATION.....	3
1.1 Objet et type de consultation : marché de travaux.....	3
1.2 Description du projet.....	3
ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION.....	3
2.1 Maître d'ouvrage.....	3
2.2 Maitre d'œuvre.....	3
2.3 Autres intervenants.....	4
2.4 Décomposition du marché – délais d'exécution.....	4
2.4.1 Procédure de passation.....	4
2.4.2 Tranches.....	4
2.4.3 Allotissement.....	5
2.4.4 VARIANTES – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES.....	5
2.4.5 Durée du marché.....	5
ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION.....	6
3.1 Publicité.....	6
3.2 Modification de détail au dossier de consultation.....	6
3.3 Contenu du DCE.....	6
3.4 Délai de validité des offres.....	7
3.5 Nature de l'attributaire.....	7
3.6 Connaissance des lieux -.....	7
3.7 Traitements des déchets de chantier.....	7
ARTICLE 4 – DOSSIER A PRODUIRE.....	8
Un dossier : Pièces administratives.....	8
Un dossier : Pièces marché.....	8
Un dossier : Pièces techniques.....	9
ARTICLE 5 REMISE DES OFFRES.....	10
5.1 Date limite de consultation.....	10
ARTICLE 6 - CRITERES D'ATTRIBUTION.....	11
6.1- Critères de jugement des candidatures.....	11
6.2- Critères de jugement des offres.....	12
6.3 Négociation.....	13
ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	13
ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FINANCIER ET JURIDIQUE.....	13
8.1 Monnaie:.....	13
8.2 Modalités de paiement:.....	13
8.3 Tribunal compétent:.....	13

ARTICLE 1 - OBJET ET TYPE DE CONSULTATION

1.1 OBJET ET TYPE DE CONSULTATION : MARCHE DE TRAVAUX

La présente consultation a pour objet la création d'un cheminement piéton et enrobé - Site Bacot et Côte de Nacre - campus 2 à Caen pour le CROUS NORMANDIE.

Lieux d'exécution des travaux :

Campus 2 Cité et restaurant Côte de Nacre
2 Boulevard Marechal Juin 14000 CAEN

Marché de travaux passé selon une procédure adaptée en application du code de la commande publique, notamment des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à R2123-6 et R2131-12.

1.2 DESCRIPTION DU PROJET

Cf. CCTP

ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1 MAITRE D'OUVRAGE

SIEGE SOCIAL : CROUS Normandie
135 boulevard de l'Europe CS 81 816
76 042 Rouen Cedex

Conduite technique de l'opération : Direction de la stratégie immobilière - Site de CAEN
23, avenue de Bruxelles CS 25317
14053 Caen Cedex 4
HUE Maria
Tél : 06.59.41.27.22
Mail : maria.hue@crous-normandie.fr

Suivi administratif de la consultation : Direction de la stratégie immobilière - Site de CAEN
23, avenue de Bruxelles CS 25317
14053 Caen Cedex 4
Tél: 02 31 56 64 09
Mail : marine.bernet@crous-normandie.fr
patrimoine.marches@crous-normandie.fr

2.2 MAITRE D'ŒUVRE

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par :

ACEMO
ZAC de Lazzaro

Marché de travaux – 25-004 - Marché de travaux de création d'un cheminement piéton et enrobé – Site Bacot et Côte de Nacre - CAMPUS 2 – CROUS NORMANDIE

Rue de l'Euripe
14 460 COLOMBELLES
Mme Caroline LEFEUVRE
Tél : 02.31.52.10.18
Mail : caroline.lefeuvre@acemo14.fr

2.3 AUTRES INTERVENANTS

CONTROLEUR TECHNIQUE:

Sans objet

COORDINATION SPS :

Sans objet

2.4 DECOMPOSITION DU MARCHÉ – DELAIS D'EXECUTION

2.4.1 Procédure de passation

Marché de travaux passé selon une procédure adaptée en application du code de la commande publique, notamment des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à R2123-6 et R2131-12.

2.4.2 Tranches

Il est prévu de décomposer la mission de l'attributaire du lot en 3 tranches définies comme suit :

Tranche ferme

Avenue Côte de Nacre	Réfection d'un trottoir en enrobé noir avec pose de bordures
Résidence Bacot	<ul style="list-style-type: none">- Mise aux normes de cheminements et de places de stationnement PMR,- Réfection de trottoirs en enrobé noir,- Dépose et pose de mobilier,- Marquage des places de stationnement des parkings existants,- Mise en place de butées de stationnement pour éviter que les véhicules empiètent sur les trottoirs,- Reprise d'espaces verts,

Tranche optionnelle 1

Résidence Bacot	<ul style="list-style-type: none">Réfection de cheminements piétons en enrobé noir,- Dépose et pose de mobilier,- Reprise d'espaces verts,
-----------------	--

Tranche optionnelle 2

Résidence Bacot	Création d'un cheminement pour les piétons en enrobé noir, - Pose d'un réseau et de bornes d'éclairage au droit du cheminement à créer, - Diagnostic à réaliser pour un problème d'éclairage de 4 candélabres existants avec si besoin la reprise du réseau existant, - Dépose et pose de mobilier, - Reprise d'espaces verts.
-----------------	--

2.4.3 Allotissement

LOT unique	Terrassement
------------	--------------

2.4.4 VARIANTES – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES**Variantes libres :**

Les variantes libres ne sont pas autorisées

Variantes obligatoires :

Sans objet

Prestations supplémentaires éventuelles :

Sans objet

2.4.5 Durée du marché

Le délai de la période de préparation est de 3 semaines à compter de la notification du marché au titulaire.

Le délai de la période d'exécution des travaux est de 3 mois et 1 semaines à compter de la notification de l'ordre de service n° 1 de démarrage des travaux.

Le délai global d'exécution de l'opération s'entend y compris les périodes de congés payés (semaines 31 à 35 incluses) et hors intempéries.

Période de préparation : SEMAINE 20

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : SEMAINE 23

Fin du délai d'exécution des travaux : SEMAINE 36

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

3.1 PUBLICITE

La consultation fait l'objet d'une publicité sur la plate-forme de dématérialisation PLACE (Plate-forme des Achats de l'Etat) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr, espace entreprise sous la référence 25-004 et sur le BOAMP.

3.2 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.3 CONTENU DU DCE

Les entreprises sont tenues de vérifier dès réception, le contenu du dossier transmis et sa conformité par rapport à la liste des pièces mentionnées au CCAP.

L'entreprise reconnaît avoir reçu et vérifié la totalité du contenu du dossier de consultation et ne pourra élever aucune contestation quant à l'absence d'une des pièces ou de son contenu.

Aucun délai complémentaire et recours ne pourra être accepté du fait d'un dossier incomplet.

Les documents suivants constituent le dossier de consultation :

- Le présent Règlement de Consultation
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et son annexe (planning prévisionnel de travaux)
- L'acte d'engagement (AE)
- La lettre de candidature DC1
- La déclaration du candidat individuel DC2
- La déclaration de sous-traitance DC4 et l'attestation sur l'honneur de non cession de créances
- Cadre de réponse valant mémoire technique
- C.C.T.P. du lot concerné
- Le bordereau de prix unitaires (BPU)
- Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE)
- Planning prévisionnel des travaux (annexe C.C.A.P.)
- Les plans
- L'étude d'éclaircissement

3.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

3.5 NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE

Chaque marché est passé par lots séparés et sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires.

Un même entrepreneur peut souscrire pour plusieurs lots s'il en maîtrise les compétences.

3.6 CONNAISSANCE DES LIEUX -

► **La visite du site est OBLIGATOIRE.**

Chaque entreprise est censée s'être engagée dans son marché en toute connaissance de cause et, à ce titre, elle doit avant la remise de son offre :

- Avoir procédé à une visite détaillée du site,
- Avoir pris connaissance des abords, des modalités d'accès par les voiries existantes, des possibilités et des difficultés de circulation et de stationnement sur le site,
- Avoir appréciée toutes les conditions d'exécution des travaux et s'être parfaitement et totalement rendue compte de leur nature, de leur importance et de leurs particularités,
- Avoir pris connaissance de tous les documents et plans établis pour la réalisation des travaux, L'entreprise ne pourra pas arguer que des erreurs ou omissions puissent la dispenser d'exécuter tous les travaux de son lot ou fassent l'objet d'une demande de supplément sur son prix.

► Personne à contacter pour obtenir des informations sur le site et prendre rendez-vous pour la visite :

Mme HUE Maria :

Tél : 06.59.41.27.22

Mail : maria.hue@crous-normandie.fr

Les visites auront lieu sur rendez-vous uniquement les jeudis matin entre 10h00 et 12h00.

ATTENTION : LE CERTIFICAT DE VISITE (à joindre aux pièces de l'offre) SERA SIGNE PAR LE REPRESENTANT DU CROUS NORMANDIE sur site.

► Les visites à l'improviste ne seront pas autorisées.

L'entreprise s'engage à respecter les abords du lieu, de la voirie, des immeubles et commerces avoisinants.

3.7 TRAITEMENTS DES DECHETS DE CHANTIER

A - Pour les travaux de dé-construction et de démolition :

Le maître d'ouvrage porte à la connaissance des candidats tous les éléments d'appréciation permettant à ces derniers, de remettre une offre. Sur la base de ces éléments, le candidat est réputé, avant la remise de son offre :

- avoir apprécié exactement toutes les conditions de dé-construction et de démolition des ouvrages,
- avoir procédé à une visite détaillée du site et apprécié toutes les sujétions résultant : de la configuration des abords et des accès, de la présence de bâtiments contigus et avoisinant en activité, et notamment bruit et poussières, de la présence et de l'éloignement de centres de stockage ou de filières locales de valorisation des matériaux de démolition et de dé-construction à proximité de l'opération pour l'évacuation et la valorisation des déchets, des possibilités ou non de stockage provisoire, de tri ou de recyclage des déchets sur le site.

B - Pour les travaux neufs :

Le candidat présentera dans son offre :

- l'estimation des quantités de déchets de chaque catégorie qu'il prévoit de générer sur le chantier par son activité de construction ;
- les filières autorisées d'élimination envisagées, les modalités de tri éventuelles, de gestion groupée,
- les coûts prévus pour atteindre les objectifs assignés par le marché en matière de stockage, d'évacuation, d'élimination et de recyclage des déchets.

ARTICLE 4 – DOSSIER A PRODUIRE

Les candidats veilleront spécialement à produire dans leur offre respective l'intégralité des renseignements requis tels que définis dans le dossier de consultation des entreprises. Tout manquement est susceptible d'entraîner le rejet de l'offre proposée au motif de sa non-conformité au présent règlement.

Les candidats présenteront un dossier complet, exclusivement rédigé en français, en version dématérialisée et comprenant les pièces suivantes **et présenté de la façon suivante dans son offre électronique :**

<p>Un dossier : Pièces administratives</p> <p>Le formulaire DC1 dûment renseigné</p> <p>Le formulaire DC2 avec indication du chiffre d'affaire du candidat pour le domaine d'activité du marché sur les trois dernières années ;</p> <p>Une attestation d'assurance pour les risques professionnels d'un niveau approprié au marché ;</p> <p>Une liste de références pertinentes au regard de l'objet du marché et provenant de marchés exécutés au cours des trois dernières années. Ces références sont vérifiables et comprennent le nom et les coordonnées du donneur d'ordre (liste de chantiers similaire avec indication du maître d'Ouvrage, du lieu, de la durée du chantier et du montant de l'opération) ;</p>
<p>Un dossier : Pièces marché</p>

L'acte d'engagement dûment complété et signé ;

Le bordereau de prix unitaires (BPU) daté et portant le nom, le cachet et la signature du candidat ;

Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE) daté et portant le nom, le cachet et la signature du candidat ;

Un dossier : Pièces techniques

Un mémoire technique qui permettra d'évaluer le critère « **valeur technique** » d'attribution des offres. Le candidat utilisera le cadre de réponse valant mémoire technique joint au DCE. Ce mémoire technique devra préciser les informations mentionnées ci-dessous :

► Planning travaux :

- Mesures proposées pour garantir la bonne exécution du chantier : méthodologie d'intervention, phasage, organisation de travail et prise en compte d'éventuelles contraintes. Organisation de l'entreprise pour assurer la continuité du chantier en cas de sous effectifs ;
- Mesures mises en place pour garantir le planning d'exécution et/ou optimiser le délai d'exécution avec indication des temps par tâche.

► Démarches de sécurité mises en œuvre :

- Mode opératoire pour assurer la sécurité au sein du chantier et les alentours ;
- Méthodologie portant sur la limitation du bruit et garantir la propreté du chantier.

► Protection de l'environnement :

- Démarches réalisées pour le recyclage et tri des déchets.

L'ensemble des documents DC1, DC2, DC4, AE, BPU, QDE devront être ceux fournis par le CROUS NORMANDIE. Ils ne devront en aucun cas être modifiés.

Si l'entreprise envisage dès sa candidature de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre la déclaration du candidat dûment remplie et signée par le sous-traitant (ou chacun des sous-traitants).

Pour cela le candidat doit joindre au dossier le formulaire DC4, dûment renseigné, daté et signé. Ce dernier est joint à la présente consultation ou téléchargeable sur le site <http://www.economie.gouv.fr>. Le candidat doit joindre avec le DC4 l'attestation sur l'honneur de non cession de créances ;

Pièces à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché :

- Le candidat retenu à l'issue de la procédure devra fournir sous **huit jours** après une demande formulée par le maître d'ouvrage les documents suivants : un document prouvant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle (kbis, ou extrait du registre pertinent), un extrait du casier judiciaire ;
- Les attestations d'assurance responsabilité civile et décennale valables à la date de la présente consultation ;

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus ;

En cas de procédure de redressement judiciaire, le document justifiant l'habilitation du candidat à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public

Les délégations de signatures du dirigeant autorisant des personnes, qualifiées de délégataires, à signer des documents en son nom (ordres de services, avenants, PV etc.).

Les pièces prévues aux articles R. 1263-12 (copie de la déclaration de détachement de travailleurs), D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail (attestation sociale ou documents relatifs aux contractants étrangers ou liste nominative des salariés étrangers) ainsi que la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 5 REMISE DES OFFRES

Les offres ainsi que les documents de présentation associés seront entièrement rédigées en langue française. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par le maître de l'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres.

5.1 DATE LIMITE DE CONSULTATION

► Les offres sont à remettre au plus tard le **MERCREDI 02 AVRIL 2025 à 12h00** par voie électronique exclusivement sur la plateforme des achats de l'Etat à l'adresse suivante <https://www.marches-publics.gouv.fr>, espace entreprise sous la référence **25-004**.

Le non-respect de cette obligation sera sanctionné par la non-prise en compte de l'offre.

Les candidats trouveront sur le site un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisation de la plate-forme. Ils disposent également d'une assistance téléphonique.

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>), le candidat installera les prérequis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

Format des fichiers :

Il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes lors de l'envoi des offres :

- Utiliser des formats de fichiers courants et de préférence pdf, .doc, .xls, .ppt ainsi que les formats d'image jpg, png et des documents html.
- Eviter les accents, symboles et caractères spéciaux dans les noms de fichiers.
- Ne pas utiliser les .exe et les macros.
- Respecter les recommandations formulées par la plate-forme pour le dépôt des offres lors du processus d'envoi.

► Il est demandé aux candidats de respecter la présentation des offres selon, l'article 4, en présentant trois sous-dossiers :

- Pièces administratives
- Pièces marché
- Pièces techniques

Horodatage des plis :

Après dépôt du pli sur la plate-forme, un accusé de réception du pli est adressé au candidat, donnant à son dépôt une date et heure certaines.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et heure limite est considéré comme hors délai. En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par le règlement de consultation, la date et heure limites de remise des offres peuvent être modifiées.

Virus :

Les candidats doivent s'assurer que leurs fichiers transmis électroniquement ne contiennent pas de virus.

La réception de tout fichier infecté entraînera l'irrecevabilité de l'offre.

Copie de sauvegarde :

Les candidats ont la possibilité de faire parvenir, parallèlement à la transmission électronique des candidatures et des offres, une copie de sauvegarde de leurs documents sur un support physique électronique (clé USB) ou sur un support papier.

La copie de sauvegarde est adressée au Pouvoir adjudicateur, sous pli scellé comportant lisiblement la mention « copie de sauvegarde » et l'intitulé de la consultation :

- soit par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse :

CROUS Normandie **Site de Caen** 23, avenue de Bruxelles CS 25317 14070 Caen cedex 4

- soit par une remise directement, contre récépissé, à la direction de la stratégie immobilière du CROUS Normandie **Site de Caen** 23, avenue de Bruxelles CS 25317 14070 Caen cedex 4, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, sauf jours de fermeture exceptionnelle.

Pour être prise en compte, elle doit parvenir au Maître d'ouvrage avant la date et heure limites fixées dans le règlement de consultation pour le dépôt des offres.

En cas de détection d'un programme malveillant dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera rejetée.

Signature électronique des plis :

La signature électronique des plis n'est pas exigée.

Signature des offres :

En fin de procédure, le Maître d'ouvrage transformera l'offre électronique du soumissionnaire retenu, en offre papier ce qui donnera lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

ARTICLE 6 - CRITERES D'ATTRIBUTION

6.1- CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

1. Capacités professionnelles du candidat (références des 3 dernières années pour des travaux identiques ou similaires, certificats de qualité)
2. Capacités techniques du candidat (moyens en personnel et en matériel)
3. Capacités financières du candidat (chiffre d'affaires des 3 dernières années ; situation/redressement judiciaire).

6.2- CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

L'offre la mieux disante sera retenue à l'issue d'un classement et sera choisie selon les critères suivants et définis dans l'article 4 du présent CCAP :

Sur 40 points : pour la valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique et décomposée de la façon suivante :	
Sous-critères 1 : Planning des travaux	20 points
Sous-critères 2 : Démarches de sécurité mises en œuvre :	10points
Sous-critères 3 : Protection de l'environnement	10 points
<p>Sur 60 points pour le prix de l'offre.</p> <p>La notation suivant la règle arithmétique suivante : Une note de 60 points sera affectée au moins disant au vu du montant indiqué dans l'acte d'engagement (sous réserve des informations exprimées dans le paragraphe « nota » ci-après)</p> <p>Les autres offres bénéficieront d'une note établie selon la formule suivante $N = \frac{PM}{P} \times 60$ Avec N = note établie pour l'offre du candidat considéré PM = montant de l'offre du candidat le moins disant P = montant de l'offre de candidat considéré</p>	

Nota : l'offre moins disante sera analysée au regard des dispositions prévues par l'article L. 2152-5 du code de la commande publique (offre anormalement basse).

Le maitre d'ouvrage établit un classement des offres et arrête le nom de l'entreprise retenue.

Chaque sous-critère sera noté comme suit :

0%: candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document demandé

25%: insuffisant : candidat ayant fourni l'information ou le document demandé mais dont le contenu ne répond pas aux attentes

50%: partiellement insuffisant : candidat qui a fourni l'information ou le document demandé mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes

75%: suffisant : candidat qui a fourni l'information ou le document demandé et dont le contenu répond aux attentes minimales mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats

100%: bon et avantageux : candidat qui a fourni l'information ou le document demandé dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantage particulier par rapport aux autres candidats.

6.3 NEGOCIATION

Conformément à l'article R2123-5 du CCP, le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Toutefois, le Maître d'ouvrage peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation si les réponses des candidats lui conviennent.

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Questions – Réponses

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique uniquement sur la plate-forme des achats de l'Etat PLACE www.marches-publics.gouv.fr.

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires, **exclusivement** sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr.

Les réponses aux questions ou demandes de renseignements complémentaires reçues jusqu'au neuvième jour avant la date limite de réception des offres sont transmises aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les questions et réponses, si elles intéressent l'ensemble des candidats et peuvent avoir un impact sur la teneur des offres, seront portées à la connaissance des candidats par mise en ligne sur le site PLACE, sous réserve que ceux-ci se soient identifiés lors du téléchargement du dossier de consultation.

Il appartient au candidat de relever son courrier électronique (courrier indésirable compris) et de fournir, sur le site, une adresse mail valide pendant toute la procédure.

Lorsqu'un complément d'information nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans le délai des 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, le délai de réception des offres est reporté dans les conditions prévues à l'article R2151-4 du Code de la commande publique.

ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FINANCIER ET JURIDIQUE

8.1 MONNAIE:

Le candidat est informé que le maître d'ouvrage souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'EURO.

8.2 MODALITES DE PAIEMENT:

Le règlement des sommes dues au titulaire fera l'objet de paiement partiel définitif suivant les modalités fixées au CCAP.

8.3 TRIBUNAL COMPETENT:

Pour les différends et litiges, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert – 76000 Rouen. Téléphone : 02 35 58 35 00.